

Vous avez des questions?

Si vous éprouvez toujours des difficultés en lien avec votre transport pour vos traitements, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

- Votre médecin,
- Votre infirmière pivot,
- Tout autre membre de votre équipe soignante.

Ces derniers aviseront l'équipe des travailleurs sociaux et l'un d'eux communiquera avec vous.

Document préparé par l'équipe des travailleurs sociaux en oncologie de l'HMR.

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Adresse postale
5415, boul. de l'Assomption
Montréal QC H1T 2M4
Téléphone: 514 252-3400
www.maisonneuve-rosemont.org

Tous droits réservés
©HMR; Programme clientèle d'oncologie, 2012

CP-ONC-024

Le service social en oncologie : l'art d'apaiser les contraintes de transport



Pour vous rendre jusqu'à nous et apaiser les contraintes liées à vos déplacements, les travailleurs sociaux sont là!

Qui sont les travailleurs sociaux en oncologie à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont?

Le travailleur social est un professionnel qui peut vous aider à faire face aux difficultés d'adaptation liées à la maladie et à ses conséquences au plan social.

Parmi les difficultés rencontrées, la question du transport des patients à leurs traitements est un enjeu important qui préoccupe les travailleurs sociaux. Le présent guide témoigne de la réflexion des travailleurs sociaux à ce sujet.

En quoi la question du transport est un enjeu important?

- Il nécessite un engagement de votre part et le soutien de votre entourage;
- Il implique des coûts financiers, coûts non couverts par l'hôpital;
- Et il assure une présence continue à vos traitements.

Quels sont les moyens de transports que vous pouvez utiliser pour venir à l'hôpital?

Le choix de votre moyen de transport peut dépendre des recommandations de votre équipe soignante :

- Avec votre voiture,
- Avec un proche,
- En transport en commun (autobus, métro),
- En transport adapté, si vous y êtes admissible :
Information : 514-280-8211
<http://www.stcum.qc.ca>,
- En taxi,
- Avec un service de transport bénévole, si vous y êtes admissible :
Information disponible en vous adressant à votre CLSC.

Que faire si vous demeurez à l'extérieur de Montréal ?

Il est possible d'être hébergé à proximité de l'hôpital moyennant un coût de séjour quotidien variant de 20\$ à 40\$ selon le type de chambre et incluant trois repas quotidiens.

- **La maison Jacques Cantin de la Société Canadienne du Cancer**
Information et réservation :
514-255-5151
www.cancer.ca
- **L'Hôtellerie de Montréal de la Fondation québécoise du cancer**
Information et réservation :
1-877-336-4443
www.fqc.qc.ca
- **La maison des greffés du Québec** (en contexte de greffe de cellules souches) :
Information et réservation :
514-527-8661
www.maisondesgreffes.com

Des mesures d'exception s'appliquent-elles à vous ?

Les personnes qui habitent à plus de 250 km de l'HMR sont éligibles à un remboursement total ou partiel de leurs frais de transport et de séjour. Ce qui comprend l'hébergement et les repas. Ce soutien financier est disponible par l'entremise de votre hôpital référent. Si vous avez des difficultés à l'obtenir, veuillez en informer l'équipe soignante de l'HMR et un travailleur social en oncologie vous aidera dans vos démarches.

Les personnes greffées et les donneurs d'organes ou de cellules souches peuvent avoir accès à ce même programme de soutien financier, et ce, peu importe la distance entre leur domicile et le lieu de traitement. Informez-vous auprès de votre équipe soignante.

Vous vivez des contraintes financières liées au transport ?

Si vous éprouvez des contraintes financières afin d'assurer vos déplacements pour suivre vos traitements, sachez qu'il existe des organismes à même de vous soutenir :

- **Société canadienne du cancer**
Possibilité de soutien financier au transport selon votre revenu annuel.
Informations : 514-255-5151
www.cancer.ca
- **Aide sociale (sécurité du revenu)**
Les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent prendre entente pour le remboursement de leurs frais de transport auprès de leur agent d'aide sociale.
- **Fondation Kelly Shire**
Exclusivement pour les femmes atteintes de cancer du sein.

Grille de tarifs du stationnement de l'HMR

Prix sujet à changement sans préavis.

- 14,00 \$ / jour (16,00 \$/jour pour un accès illimité),
- 50,00 \$ pour une passe de semaine (7 jours),
- 84,00 \$ pour 21 timbres de 30 minutes,
- 88,00 \$ pour un livret de 8 timbres,
- 120,00 \$ pour une passe mensuelle.

Pour les patients en traitement de radiothérapie (**20 traitements et plus**), vous pouvez bénéficier d'un tarif spécial de 4,50 \$ par traitement.

Informez-vous auprès du préposé au stationnement.

Conservez vos reçus pour fin d'impôts.